

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 septembre 2012 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du secondaire : Mme Carmen Poulin

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

MM Sylvain Lévesque, Jean-Claude Rousseau et Sorin Sterescu, représentant des parents au primaire

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles  
Mme Sophie Latreille, directrice du Service des ressources éducatives  
Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines  
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire  
Mme Catherine Giroux, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 10.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

14-CC-2012-2013

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Francine Chabot:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**Adoptée à l'unanimité**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2012
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 10.1 Comité consultatif de transport – désignation des commissaires – année scolaire 2012-2013
  - 10.2 Plan d'organisation scolaire au secondaire – volet I (adoption)
    - 10.2.1 Hypothèse I – nouvelle offre de services à Brossard
    - 10.2.2 Hypothèse II – avenir de l'école innovatrice au secondaire
    - 10.2.3 Hypothèse III – offre de services continue pour les élèves ayant un trouble grave du comportement, de l'adaptation ou en santé mentale
    - 10.2.4 Plan d'organisation scolaire au secondaire – projet de relocalisation du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard
  - 10.3 Plan d'organisation scolaire au secondaire – volet II – territoire couleur-école (adoption)
  - 10.4 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 12.1 Bail au Centre communautaire Vanier – école Georges-P. Vanier
  - 12.2 Octroi de contrat – entretien ménager – secteur sud
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
  - 15.1 Protecteur de l'élève
  - 15.2 Journée mondiale du refus de la misère
16. Questions orales du public

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

15-CC-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
28 AOÛT 2012**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2012 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Aucun élève n'a pris la parole.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Une personne a pris la parole.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 23 août au 20 septembre 2012.

16-CC-2012-2013

**COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT – DÉSIGNATION DES  
COMMISSAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire doit instituer un Comité consultatif de transport des élèves;

**CONSIDÉRANT** que la composition de ce comité est déterminée par règlement du gouvernement (Règlement sur le transport des élèves);

**CONSIDÉRANT** que l'article 2 de ce règlement prévoit que ce comité est notamment composé de deux commissaires de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner ces deux commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Carmen Poulin :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

de **DÉSIGNER** les deux (2) commissaires suivants pour siéger au Comité consultatif du transport des élèves pour l'année scolaire 2012-2013 :

- Normand Héroux
- Gilles Roy

**Adoptée à l'unanimité**

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE AU SECONDAIRE – VOLET I**

17-CC-2012-2013

**HYPOTHÈSE I – NOUVELLE OFFRE DE SERVICES À BROSSARD**

**CONSIDÉRANT** les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des différentes politiques de la Commission scolaire Marie-Victorin présentement en vigueur, dont la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 28-CC-2011-2012 du 25 octobre 2011, le Conseil des commissaires a adopté des orientations à la base du prochain plan d'organisation scolaire au secondaire;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 94-CC-2011-2012 du 10 avril 2012, le Conseil des commissaires a adopté le Projet de plan d'organisation scolaire au secondaire, a décrété la tenue d'une consultation en audience publique et a établi l'échéancier du processus de consultation (volet I du plan);

**CONSIDÉRANT** que ce projet de plan prévoyait notamment trois hypothèses pour le secteur de Brossard, à savoir :

- Hypothèse I-A : fermeture de l'école Pierre-Brosseau et ouverture d'une école dédiée PÉI (art. 240 LIP);
- Hypothèse I-B : fermeture de l'école Pierre-Brosseau et ajout d'une annexe à l'école Antoine-Brossard;
- Hypothèse I-C : mise en place de deux écoles secondaires de secteur à Brossard offrant l'enseignement du 1er et du 2e cycle;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation publique a débuté par un avis public qui a été publié le 18 avril 2012, le tout conformément à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** qu'une soirée d'information a eu lieu en avril 2012, conformément à l'échéancier adopté par le Conseil des commissaires;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que des personnes, organismes ou groupes ont déposé des avis écrits et, pour la majorité, ont demandé d'être entendus en audience publique;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 129-CC-2011-2012 du 29 mai 2012, le Conseil des commissaires a adopté l'horaire des audiences publiques de juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que différentes personnes, organismes ou groupes ont eu l'occasion de faire valoir leur position lors de la tenue de ces audiences publiques;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation a ainsi respecté les dispositions de l'article 7 de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le Conseil des commissaires au terme de la consultation;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit approuver la création d'une école aux fins d'un projet particulier;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gaëtan Paquet:

1° **QUE** le Conseil des commissaires retienne l'hypothèse suivante parmi les trois hypothèses soumises à la consultation :

- Hypothèse I-A : fermeture de l'école Pierre-Brosseau et ouverture d'une école dédiée PÉI (art. 240 LIP) ;

2° **QUE** le Conseil des commissaires révoque, en conséquence, l'acte d'établissement de l'école secondaire Pierre-Brosseau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013;

3° **QUE** le Conseil des commissaires crée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'École d'éducation internationale Marie-Victorin, sous réserve des autorisations nécessaires auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Organisation du baccalauréat international (OBI), sise au 8350, boulevard Pelletier à Brossard;

4° **QUE** les services administratifs concernés, de concert avec la direction générale, entreprennent immédiatement toutes les démarches nécessaires auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'OBI afin d'implanter cette école internationale pour la rentrée 2013;

5° **QUE** des mesures d'accueil et d'intégration pour les élèves et le personnel soient prévues par les directions d'établissement concernées;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

6° **QU'un** conseil d'établissement provisoire soit créé afin de prendre en charge le développement de la nouvelle école d'éducation internationale (ex. projet éducatif, code de vie, nom de l'école) et que son mandat se termine lors de la formation du conseil d'établissement de cette nouvelle école;

7° **QUE** ce conseil d'établissement provisoire soit soumis aux mêmes dispositions que celles prévues à la *Loi sur l'instruction publique* relativement au conseil d'établissement, dont les règles d'élection et de nomination des membres du conseil d'établissement;

8° **QUE** la composition de ce conseil d'établissement provisoire soit fixée de la façon suivante :

- 4 parents d'élèves inscrits au programme d'éducation internationale à l'école Antoine-Brossard;
- 2 enseignants au programme d'éducation internationale à l'école Antoine-Brossard;
- 1 membre du personnel non-enseignant de l'école Pierre-Brosseau;
- 1 membre du personnel de soutien de l'école Pierre-Brosseau;
- 2 élèves du second cycle inscrits au programme d'éducation internationale de l'école Antoine-Brossard;
- 2 représentants de la communauté;

9° **QUE** ce conseil d'établissement provisoire pourra être formé et exécuter son mandat même si les parents, le personnel et les élèves qui seront membres de ce conseil d'établissement provisoire n'auront pu nommer de représentants de la communauté;

10° **QUE** la direction de cette nouvelle école secondaire soit mandatée pour accompagner et soutenir le conseil d'établissement provisoire dans la réalisation de son mandat.

**Le commissaire Roch Dumont demande un vote nominatif :**

**POUR : 18** (Francine Chabot, Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Denise Girard, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicole Leblanc, Nicolas Léonard, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Lise Paquette, Chantale T. Renaud, Gilles Roy, Michel Parent, Colette Larose et Lucie Désilets)

**CONTRE : 1** (Michelle Lagüe)

**ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

18-CC-2012-2013

**HYPOTHÈSE II – AVENIR DE L'ÉCOLE INNOVATRICE AU SECONDAIRE**

**CONSIDÉRANT** les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique*;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** les dispositions des différentes politiques de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) présentement en vigueur, dont la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 28-CC-2011-2012 du 25 octobre 2011, le Conseil des commissaires a adopté des orientations à la base du prochain plan d'organisation scolaire au secondaire;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 94-CC-2011-2012 du 10 avril 2012, le Conseil des commissaires a adopté le Projet de plan d'organisation scolaire au secondaire, a décrété la tenue d'une consultation en audience publique et a établi l'échéancier du processus de consultation (volet I du plan);

**CONSIDÉRANT** que ce projet de plan prévoyait notamment deux hypothèses pour l'avenir de l'école innovatrice au secondaire :

- Hypothèse II-A : fermeture de l'école participative l'Agora;
- Hypothèse II-B : maintien de l'école participative l'Agora et relocalisation à l'école Mgr-A.-M.-Parent;

**CONSIDÉRANT** que le document de consultation indiquait notamment les faits suivants :

- ✓ On constate, année après année, une très faible performance des élèves aux différentes épreuves ministérielles;
- ✓ On observe une difficulté importante à recruter des élèves ayant un véritable intérêt pour cette pédagogie;
- ✓ Plusieurs élèves ont choisi cette école à la suite des difficultés importantes de fonctionnement dans les écoles dites « régulières »;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation publique a débuté par un avis public qui a été publié le 18 avril 2012, le tout conformément à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** qu'une soirée d'information a eu lieu en avril 2012, conformément à l'échéancier adopté par le Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** que des personnes, organismes ou groupes ont déposé des avis écrits et, pour la majorité, ont demandé d'être entendus en audience publique;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 129-CC-2011-2012 du 29 mai 2012, le Conseil des commissaires a adopté l'horaire des audiences publiques de juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que différentes personnes, organismes ou groupes ont eu l'occasion de faire valoir leur position lors de la tenue de ces audiences publiques;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation a ainsi respecté les dispositions de l'article 7 de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le Conseil des commissaires au terme de la consultation;

**CONSIDÉRANT** les actions déjà entreprises par la direction, en collaboration avec l'équipe-école, au sujet du recrutement des élèves ayant un véritable intérêt pour cette pédagogie dite innovatrice;

**CONSIDÉRANT** que la CSMV reconnaît la valeur distincte d'une école innovatrice au secondaire si sa vocation respecte les principes de la pédagogie dite innovatrice;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle école complète l'offre de services faite à la population de son territoire pour l'ordre d'enseignement secondaire;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Filion :

1° **QUE** le Conseil des commissaires rejette les hypothèses suivantes soumises à la consultation :

- Hypothèse II-A : fermeture de l'école participative l'Agora;
- Hypothèse II-B : maintien de l'école participative l'Agora et relocalisation à l'école Mgr-A.-M.-Parent;

2° **QUE** le Conseil des commissaires maintienne l'école participative l'Agora dans ses locaux actuels situés au 482, rue Springfield à Greenfield Park;

3° **QUE** les attentes suivantes soient fixées par le Conseil des commissaires à l'École secondaire participative l'Agora et fassent l'objet d'un bilan présenté au Conseil des commissaires au terme de l'année scolaire 2015-2016 :

- ✓ Respecter le *Référentiel des écoles publiques alternatives du Québec* (avril 2008) ou tout document ultérieur produit par le Réseau des écoles publiques alternatives du Québec (RÉPAQ) qui identifient la mission, les valeurs, les balises, la pédagogie d'une école innovatrice;
- ✓ D'atteindre les objectifs visés à la convention de gestion et de réussite éducative de l'école participative l'Agora, notamment les cibles fixées relativement aux résultats des épreuves ministérielles;
- ✓ De tendre vers une capacité d'accueil approximative de 250 places/élèves;

4° De **DEMANDER** à la direction générale d'explorer différentes avenues afin d'occuper de façon optimale les locaux de l'immeuble.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**Le commissaire Roch Dumont propose, en amendement,** de retirer du 3<sup>e</sup> résolu «et fassent l'objet d'un bilan présenté au Conseil des commissaires au terme de l'année scolaire 2015-2016».

**Le vote est demandé sur la proposition d'amendement :**

**POUR : 5** (Francine Chabot, Roch Dumont, Michelle Laguë, Lise Paquette, Chantale T. Renaud)

**CONTRE : 13** (Claude Denis, Alain Filion, Michel Gervais, Denise Girard, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicole Leblanc, Nicolas Léonard, Gaëtan Paquet, Gilles Roy, Michel Parent, Colette Larose et Lucie Désilets)

**ABSTENTION : 1** (Serge Mainville)

**La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.**

**Le vote est demandé sur la proposition principale.**

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Adoptée à l'unanimité**

19-CC-2012-2013

**HYPOTHÈSE III – OFFRE DE SERVICES CONTINUE POUR LES ÉLÈVES AYANT UN TROUBLE GRAVE DU COMPORTEMENT, DE L'ADAPTATION OU EN SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT** les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des différentes politiques de la Commission scolaire Marie-Victorin présentement en vigueur, dont la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 28-CC-2011-2012 du 25 octobre 2011, le Conseil des commissaires a adopté des orientations à la base du prochain plan d'organisation scolaire au secondaire;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 94-CC-2011-2012 du 10 avril 2012, le Conseil des commissaires a adopté le Projet de plan d'organisation scolaire au secondaire, a décrété la tenue d'une consultation en audience publique et a établi l'échéancier du processus de consultation (volet I du plan);

**CONSIDÉRANT** que ce projet de plan prévoyait notamment deux hypothèses pour cette offre de services continue :

- Hypothèse III-A : fermeture de l'école Le Déclif, fermeture de l'école Hélène-De-Champlain et ouverture d'une nouvelle école spécialisée;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

- Hypothèse III-B : déménagement de l'école primaire spécialisée Le Déclit au 2115, rue Gamache à Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation publique a débuté par un avis public qui a été publié le 18 avril 2012, le tout conformément à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** qu'une soirée d'information a eu lieu en avril 2012, conformément à l'échéancier adopté par le Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** que des personnes, organismes ou groupes ont déposé des avis écrits et, pour la majorité, ont demandé d'être entendus en audience publique;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution 129-CC-2011-2012 du 29 mai 2012, le Conseil des commissaires a adopté l'horaire des audiences publiques de juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que différentes personnes, organismes ou groupes ont eu l'occasion de faire valoir leur position lors de la tenue de ces audiences publiques;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation a ainsi respecté les dispositions de l'article 7 de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le Conseil des commissaires au terme de la consultation;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun conseil d'établissement n'a pu être formé aux écoles Le Déclit et Hélène- De-Champlain;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction de chaque école exerce les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Normand Héroux :

1° **QUE** le Conseil des commissaires retienne l'hypothèse suivante parmi les deux hypothèses soumises à la consultation :

- fermeture de l'école Le Déclit, fermeture de l'école Hélène-De-Champlain et ouverture d'une nouvelle école spécialisée;

2° **QUE** le Conseil des commissaires révoque, en conséquence, l'acte d'établissement des écoles Le Déclit et Hélène-De-Champlain, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

3° **QUE** le Conseil des commissaires crée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, une seule école spécialisée pour les élèves ayant un trouble grave du comportement, de l'adaptation ou en santé mentale, pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire, qui sera située au 2115, rue Gamache à Longueuil;

4° de **DÉSIGNER** temporairement cette nouvelle école spécialisée comme suit:

- École spécialisée pour les élèves ayant un trouble grave du comportement, de l'adaptation ou en santé mentale;

5° de **MANDATER** les directions actuelles des écoles Le Déclic et Hélène-De-Champlain pour prendre en charge le développement de la nouvelle école spécialisée (ex. projet éducatif, code de vie, nom de l'école);

6° **QUE** des mesures d'accueil et d'intégration pour les élèves et le personnel soient prévues par les directions d'établissement concernées.

**Le vote nominatif est demandé :**

**POUR : 18** (Francine Chabot, Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Denise Girard, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicole Leblanc, Nicolas Léonard, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Lise Paquette, Chantale T. Renaud, Gilles Roy, Michel Parent, Colette Larose et Lucie Désilets)

**CONTRE : 1** (Michelle Lagüe)

**ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

20-CC-2012-2013

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE AU SECONDAIRE – PROJET DE RELOCALISATION  
DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ANTOINE-BROSSARD**

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard et l'école secondaire Antoine-Brossard cohabitent dans le même immeuble situé au 3055, boul. Rome, à Brossard;

**CONSIDÉRANT** le plan d'organisation scolaire au secondaire;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée par le Conseil des commissaires le 25 septembre 2012 au sujet de l'offre de services à Brossard (hypothèse I), notamment concernant l'école secondaire Antoine-Brossard;

**CONSIDÉRANT** la résolution approuvée par le conseil d'établissement de l'école secondaire Antoine-Brossard au sujet de sa « couleur-école »;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que ces deux éléments auront probablement pour effet d'augmenter le nombre d'élèves de l'école secondaire Antoine-Brossard, ce qui pourrait nécessiter une relocalisation, à Brossard, du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard ;

**CONSIDÉRANT** que cette hypothèse de relocalisation a clairement été présentée par le Conseil des commissaires dans le document de consultation du projet de plan d'organisation scolaire au secondaire (hypothèse I-A, page 13, note 7);

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la consultation publique, le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard a soumis un avis écrit qui a été présenté lors de l'audience publique du 14 juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que cet avis écrit prévoit notamment qu'il « est essentiel de conserver un service d'éducation des adultes à Brossard »;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 100 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, modifier l'acte d'établissement qui contient notamment l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Roch Dumont :

- 1° d'**IDENTIFIER** un nouvel immeuble, préférablement à Brossard, pour y relocaliser le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard, si l'augmentation de la clientèle à l'école secondaire Antoine-Brossard le justifie;
- 2° de **CONSULTER**, en temps opportun, le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard au sujet de cette hypothèse de relocalisation tout en identifiant l'immeuble.

**Le commissaire Michel Gervais propose en amendement** de préciser au 5<sup>e</sup> **CONSIDÉRANT** « *préférablement* à Brossard ».

Le commissaire Roch Dumont accepte d'intégrer cette proposition d'amendement à la proposition principale.

Par conséquent,

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard et l'école secondaire Antoine-Brossard cohabitent dans le même immeuble situé au 3055, boul. Rome, à Brossard;

**CONSIDÉRANT** le plan d'organisation scolaire au secondaire;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée par le Conseil des commissaires le 25 septembre 2012 au sujet de l'offre de services à Brossard (hypothèse I),

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

notamment concernant l'école secondaire Antoine-Brossard;

**CONSIDÉRANT** la résolution approuvée par le conseil d'établissement de l'école secondaire Antoine-Brossard au sujet de sa « couleur-école »;

**CONSIDÉRANT** que ces deux éléments auront probablement pour effet d'augmenter le nombre d'élèves de l'école secondaire Antoine-Brossard, ce qui pourrait nécessiter une relocalisation, préférablement à Brossard, du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard ;

**CONSIDÉRANT** que cette hypothèse de relocalisation a clairement été présentée par le Conseil des commissaires dans le document de consultation du projet de plan d'organisation scolaire au secondaire (hypothèse I-A, page 13, note 7);

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la consultation publique, le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard a soumis un avis écrit qui a été présenté lors de l'audience publique du 14 juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que cet avis écrit prévoit notamment qu'il « est essentiel de conserver un service d'éducation des adultes à Brossard »;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 100 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, modifier l'acte d'établissement qui contient notamment l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Roch Dumont :

- 1° d'**IDENTIFIER** un nouvel immeuble, préférablement à Brossard, pour y relocaliser le Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard, si l'augmentation de la clientèle à l'école secondaire Antoine-Brossard le justifie;
- 2° de **CONSULTER**, en temps opportun, le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard au sujet de cette hypothèse de relocalisation tout en identifiant l'immeuble.

**Adoptée à l'unanimité**

21-CC-2012-2013

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE AU SECONDAIRE – VOLET II –  
TERRITOIRE COULEUR-ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT** que, le 10 avril 2012, le Conseil des commissaires a procédé au lancement du projet de plan d'organisation scolaire au secondaire par l'adoption de deux résolutions:

- Volet I du plan – consultation publique par le Conseil des commissaires

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

(résolution 94-CC-2011-2012);

- Volet II du plan – offre de services au secondaire déterminée par les écoles (résolution 93-CC-2011-2012);

**CONSIDÉRANT** que ce projet, qui se veut novateur, vise à capitaliser sur les forces vives des écoles afin de bâtir une offre de services actualisée, riche et diversifiée au secondaire, qui sera **en vigueur pour la rentrée 2013**;

**CONSIDÉRANT** que la résolution adoptée concernant le volet II du plan, soit l'offre de services au secondaire déterminée par les écoles, prévoit notamment ce qui suit :

**1° DE RECOMMANDER** aux directions d'écoles secondaires et aux conseils d'établissement des écoles secondaires d'explorer la pertinence de mettre en place ou réviser des projets pédagogiques particuliers accessibles au plus grand nombre, en vue de toujours bonifier notre offre de services et afin de répondre aux besoins et attentes de la clientèle de l'ensemble du territoire de la CSMV et le cas échéant, d'une clientèle provenant d'autres commissions scolaires;

**2° DE RECOMMANDER** aux écoles secondaires de favoriser également que le développement de ces projets pédagogiques particuliers se réalise dans un esprit de complicité et de complémentarité des établissements;

**CONSIDÉRANT** que, parallèlement à la démarche de consultation publique par le Conseil des commissaires (volet I), les directions des écoles secondaires, en collaboration avec leur équipe école, ont donc entrepris une démarche d'analyse et de réflexion qui les ont conduits à faire approuver par leur conseil d'établissement une offre de services unique, pertinente et vraie ;

**CONSIDÉRANT** que les résolutions adoptées par les conseils d'établissement des écoles secondaires identifient clairement l'orientation générale;

**CONSIDÉRANT** qu'ultérieurement, le directeur de chaque école secondaire approuvera les programmes d'études locaux, conformément à l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** qu'ultérieurement, le conseil d'établissement de chaque école secondaire approuvera le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires doit maintenant déterminer le secteur de chaque école secondaire en lien avec son projet pédagogique particulier, ce qui leur permettra d'en faire la promotion lors des portes ouvertes qui se dérouleront en septembre et en octobre 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard:

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

de **DÉFINIR** comme suit le secteur des projets pédagogiques particuliers des écoles primaires et secondaires :

**ÉCOLES DE SECTEUR AVEC UN PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER**

**PRIMAIRE**

**ÉCOLE DES PETITS-EXPLORATEURS**

**Secteur:**

Pour tous les élèves de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, à l'exception de la partie LeMoynes.

**DES QUATRE-SAISONS**

**Secteur:**

Pour tous les élèves de l'arrondissement de Saint-Hubert et la partie LeMoynes de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

**TOURTERELLE**

**Secteur:**

Pour tous les élèves des villes de Brossard, Saint-Lambert et l'arrondissement de Greenfield Park seulement.

**SECONDAIRE**

**ÉCOLE SECONDAIRE PARTICIPATIVE L'AGORA**

**Secteur:**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**ÉCOLE SECONDAIRE ANDRÉ-LAURENDEAU**

**Concentration Quatre arts (arts plastiques, arts dramatiques, musique-Jazz Pop et danse)**

**Secteur:**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Programme d'éducation internationale**

**Secteur :**

Pour les élèves de l'arrondissement de Saint-Hubert de la ville de Longueuil.

**ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-BROSSARD**

**Concentration Sport au cube**

**Secteur:**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Concentration Globe-trotteur**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**Concentration Média TIC**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Concentration Soccer**

**Secteur :**

Pour les élèves des villes de Brossard et Saint-Lambert.

**ÉCOLE SECONDAIRE GÉRARD-FILION**

**Programme Sports-études MELS**

**Secteur:**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Concentration sportive**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin, excepté la concentration soccer qui exclut les élèves des villes de Brossard et Saint-Lambert.

**ÉCOLE SECONDAIRE JACQUES-ROUSSEAU**

**Concentration Football**

**Secteur:**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Concentration Cheerleading**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Concentration Arts plastiques**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Programme d'éducation internationale**

**Secteur :**

Pour les élèves des arrondissements de Greenfield Park, LeMoyne et de l'arrondissement Vieux-Longueuil de la ville de Longueuil.

**ÉCOLE SECONDAIRE MGR-A.-M.-PARENT**

**Concentration Science et technologie**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Concentration Hockey**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

17

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND**

**Concentration Musique**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**Concentration Langues, culture et communication**

**Secteur :**

Pour tous les élèves du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**La commissaire Michelle Laguë demande le vote nominatif :**

**POUR : 18** (Francine Chabot, Claude Denis, Roch Dumont, Alain Fillion, Michel Gervais, Denise Girard, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicole Leblanc, Nicolas Léonard, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Lise Paquette, Chantale T. Renaud, Gilles Roy, Michel Parent, Colette Larose et Lucie Désilets)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1** (Michelle Lagüe)

**Adoptée à l'unanimité**

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

Ce point est reporté.

22-CC-2012-2013

**BAIL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE VANIER – ÉCOLE GEORGES-P. VANIER**

**CONSIDÉRANT** le centre communautaire Vanier, situé au 3310 de l'avenue Bernard à Brossard, adjacent à l'école Georges-P.-Vanier;

**CONSIDÉRANT** le besoin grandissant de locaux à l'école Georges-P.-Vanier pour donner des services à la clientèle du secteur;

**CONSIDÉRANT** le projet de bail entre la Ville de Brossard (le « Locateur ») et la Commission scolaire Marie-Victorin (le « Locataire »), relativement à la location de locaux au centre communautaire Vanier;

**CONSIDÉRANT** que ce bail, se terminant le 21 juin 2013, est renouvelable selon les modalités prévues dans l'entente « maître » signée entre la Commission scolaire et la Ville de Brossard;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

18

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que ce bail est résiliable par l'une ou l'autre des deux parties impliquées sur avis préalable de trois (3) mois avant la date d'expiration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires de procéder à la signature de ce bail avec la Ville de Brossard;

**IL EST PROPOSÉ** PAR M. Gilles Roy :

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer le bail et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

23-CC-2012-2013

**OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – SECTEUR SUD**

**CONSIDÉRANT** la résolution 12-CC-2012-2013 relativement à la résiliation d'un (1) contrat en entretien ménager pour les établissements du secteur sud;

**CONSIDÉRANT** la résolution 13-CC-2012-2013, autorisant le Service des ressources matérielles à procéder à une nouvelle démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) nouveau contrat en entretien ménager pour les établissements du secteur sud, soit André-Laurendeau, Gérard-Filion et Mgr-A.-M.-Parent;

**CONSIDÉRANT** que cette même résolution autorisait également le Service des ressources matérielles à permettre aux soumissionnaires qui avaient présenté une offre pour les établissements du secteur nord lors du premier appel d'offres OP-EM-999 (2012-2013), de déposer une soumission dans le cadre de la nouvelle démarche d'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** que quinze (15) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Lise Paquette:

1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à l'entretien ménager des établissements du secteur sud soit accordé au prestataire de services « Services d'entretien Solmex inc. », pour un montant total de 2 462 853,60\$ avant taxes pour les deux premières années, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 septembre 2012 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

19

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2014, avec une option de renouvellement annuel jusqu'à un maximum de deux (2) ans et huit (8) mois additionnels, portant la durée maximale du contrat à quatre (4) ans et huit (8) mois;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Aucun rapport n'est traité.

24-CC-2012-2013

**JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Journée mondiale du refus de la misère est décrétée par l'ONU et a lieu annuellement le 17 octobre;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin se mobilisent afin de tenir, pendant le mois d'octobre 2012, des activités sous le thème, cette année, de « *Mettre fin à la violence de l'extrême pauvreté : s'appuyer sur les capacités de tous pour bâtir la paix* »;

**CONSIDÉRANT** que des animateurs et animatrices de services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire organisent certaines activités de sensibilisation dans des écoles secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin avec la participation de la Table ITINÉRANCE Rive-Sud (T.I.R.S.) ;

**CONSIDÉRANT** que des élèves du secondaire de la Commission scolaire Marie-Victorin sont invités à participer à la marche de la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le vendredi 19 octobre 2012 à 18 h 30 et partira de l'église Saint-Georges (Paroisse du Bon Pasteur) située au 700, rue Préfontaine, Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de supporter la dynamique locale;

**CONSIDÉRANT** la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin lors d'activités durant la semaine du Refus de la misère;

**CONSIDÉRANT** l'apport de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en place de conditions visant le refus de la misère;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

20

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :**

**QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne de Refus de la Misère;

**QUE** le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manquent d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;
- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

21

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Cinq personnes ont pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Deux commissaires ont pris la parole.

25-CC-2012-2013

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Colette Larose :

**QUE** la séance soit ajournée au mardi 16 octobre 2012 à 20 heures à la salle Flore laurentienne.

**Adoptée à l'unanimité**

La séance prend fin. Il est 21 h 50.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

22

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012